



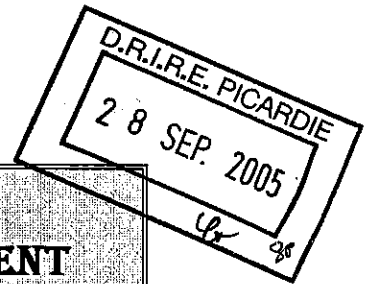
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 26 septembre 2005

Direction des Actions
Interministérielles

Urbanisme et Environnement
3^{ème} Bureau



**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**
CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article 34 du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la S.A "MAGENORD" ,siège social :48 avenue de Coucy BP N° 127 à SOISSONS (02204), de sa déclaration du 12 août 2004 de reprise de l'entrepôt de stockage d'enveloppes en papier et de produits annexes de conditionnement situé sur le territoire de la commune de ROYE zone industrielle Ouest, parcelle cadastrée section ZA n° 45, précédemment exploité par S.A.S « COMPAGNIE EUROPEENNE DE PAPETERIE » et réglementé par l'arrêté préfectoral du 23 août 1993 .

Pour le préfet et par délégation :
L'attachée adjointe au chef de bureau

Amélie SION

Copie adressée à :

- Monsieur le maire de ROYE
- ⇒ S/C de Monsieur le sous-préfet de MONTDIDIER
- ⇒ ~~Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie~~
- ⇒ Madame l'inspectrice des installations classées
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme